

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	24	29

N° 140/2019

OBJET : Lotissement HERMES ZI Robert Lavigne 31 190 AUTERIVE - Cession de terrain, lot n° 25 (partie B) zone d'activité d'intérêt communautaire dite «LAVIGNE » au profit de SANITAS Stéphane, gérant de l'entreprise GOUTS ET SAVEURS domicilié 7 grande rue de Rémusat à VENERQUE 31810

L'an deux mille dix-neuf et le 09 juillet à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 25 juin 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge DEMANGE, faute d'obtention du quorum, le conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué le 03 juillet 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal du Vernet, sous la Présidence de Monsieur Serge DEMANGE.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Monique COURBIERES, Nadia ESTANG, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Catherine MONIER, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Pierre-Yves CAILLAT, Michel COURTIADÉ, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Serge MARQUIER, Joël MASSACRIER, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE ;

ABSENTS AVEC PROCURATION : Céline GABRIEL à Nadia ESTANG, Hélène JOACHIM à Floréal MUNOZ, Joël CAZAJUS à René AZEMA, Serge BAURENS à Serge DEMANGE, Sabine PARACHE à Michel COURTIADÉ ;

ABSENTS : Monsieur Jean DELCASSE ;

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Cathy HOAREAU, Danielle TENSA, Monique DUPRAT, Annick MELINAT, Nadine BARRE, Pierrette HENDRICK et Messieurs Pascal TATIBOUET, Patrick CASTRO, Gilles COMBES, Philippe FOURMENTIN, Jean CHENIN, Patrick LACAMPAGNE, Michel ZDAN, Franck MUNIGLIA, Guy VESELY, Serge DEJEAN, René MARCHAND, Sébastien VINCINI.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Bernard TISSEIRE a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Vice-Président en charge du développement économique rappelle aux membres de l'assemblée la compétence de la Communauté de Communes du District de la Vallée de l'Ariège en matière de développement économique. Il précise qu'à ce titre plusieurs opérations successives de lotissements ont permis la réalisation de l'aménagement de la zone d'activité d'intérêt communautaire LAVIGNE/POMPIGNAL. Ces aménagements permettent de proposer à la vente des lots au profit de projets de type industriel et artisanal.

Il rappelle qu'à ce titre a été constitué par la communauté de communes du District de la Vallée de l'Ariège le lotissement « HERMES » n° LT 31 033 02 LK 007 sis ZI Robert Lavigne à AUTERIVE, 31 190, modifié, pour subdivision du lot n°4 en trois lots, par autorisation n°LT 31 033 02 LK 007 1 en date du 23 novembre 2007.

L'emprise foncière de ce lotissement a été constituée sur les parcelles référencées n° 126p, 860p et 861p feuilles n°1 et 2 du plan cadastral de la commune d'AUTERIVE. Ce lotissement a été autorisé par arrêté de Monsieur le Maire de la commune d'Auterive en date du 01/08/2002. L'autorisation de cession des terrains aménagés dans le cadre de ce lotissement a été accordée par certificat d'achèvement des travaux en date du 07/11/03.

Monsieur le Vice-Président présente la demande formulée Monsieur SANITAS Stéphane, représentant de l'entreprise GOUTS ET SAVEURS dont le siège social se situe 7 grande rue de Rémusat à VENERQUE 31810, souhaitant acquérir, pour les besoins d'exploitation de son entreprise (charcutier / traiteur : fabrication de charcuterie et plats cuisinés pour organisation événementielle), le lot n° 25 (partie B) d'une superficie de 2012 m² du lotissement « HERMES ».

Il précise que ladite société souhaite réaliser la construction d'un bâtiment d'une surface de l'ordre de 300 m² destiné à l'activité de l'entreprise GOUTS ET SAVEURS. Il précise également que ladite cession sera réalisée moyennant un prix de 12 € hors taxes le m² soit 14,40 € TVA incluse.

Considérant la surface arpentée totale desdites parcelles, soit 2012 m², la cession sera réalisée au prix convenu de 24 144 € hors taxes soit 28 972,80 € TVA incluse.

Considérant l'exposé ci-dessus, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président afin de procéder à la cession du lot 25 (partie B) d'une superficie de 2012 m² du lotissement « HERMES » au profit de Monsieur SANITAS représentant de l'entreprise GOUTS ET SAVEURS ou toute personne morale désignée par ce dernier, aux conditions ci-dessus définies pour la réalisation du projet susvisé ;

PRECISE que la communauté de communes dispose d'un droit de rétrocession unique à son profit de la parcelle concernée, aux conditions initiale de commercialisation, si dans le délai de deux ans à compter de la notification de la présente délibération aucun travaux de construction de bâtiment n'était entrepris ou si le projet de l'entreprise ne correspondait pas à celui exposé lors de la réservation initiale du terrain.

DESIGNE Maître BOYREAU à l'effet de procéder à la rédaction du compromis de vente ainsi que de l'acte de vente, l'ensemble des honoraires étant porté à la charge de l'acquéreur.

DONNE POUVOIR et **MANDATE** Monsieur le Président ou tous Clercs de Maître BOYREAU, notaire à Auterive, afin de signer le compromis de vente ainsi que tous documents annexes correspondants.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Municipal du Vernet, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS